



Avis de Soutenance

Emnet Berhanu GEBRE

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La protection internationale des personnes déplacées en raison des changements climatiques

Soutenance prévue le ***vendredi 10 juin 2016*** à 10H

Lieu : 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042, Toulouse salle des Thèses

Composition du jury proposé

| | | |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|
| M. Jean-Marie Crouzatier | Université Toulouse 1 Capitole | Directeur de thèse |
| Mme Christel Cournil | Université de Paris 13, Sorbonne | Rapporteur |
| Mme Anne-Marie Tournepiche | Université de Bordeaux | Rapporteur |
| M. Prieur Michel | Université de Limoges | Examinateur |
| M. Andriantsimbazovina Joël | Université Toulouse 1 Capitole | Examinateur |

Mots-clés : changements climatiques, déplacement, statut juridique, droits de l'homme, droit de l'environnement, responsabilité internationale

Résumé :

Les changements climatiques constituent l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle qui posent des défis considérables à l'ensemble de la communauté internationale et plus particulièrement aux États du Sud. Au-delà des bouleversements physiques qu'ils induisent, les impacts des changements climatiques sur l'homme et notamment les déplacements de personnes qu'ils sont susceptibles de déclencher soulèvent de nombreuses interrogations juridiques. Malgré l'ampleur des flux de personnes et la grande vulnérabilité de ces dernières, il n'existe en droit international aucune reconnaissance statutaire expresse des personnes déplacées en raison des impacts des changements climatiques. À défaut d'une protection juridique spécifique, compte tenu de la nature transversale et multidimensionnelle de la problématique, il a été nécessaire de questionner les régimes de protection déjà existants. Au carrefour de plusieurs branches du droit international notamment du droit international des réfugiés, du droit international humanitaire moderne, du droit international de l'environnement et des droits de l'homme, la protection internationale des personnes déplacées en raison des changements climatiques peine toutefois à être garantie pleinement. Le caractère partiel et souvent fragmenté de la protection existante nous oblige alors à rechercher des pistes pour combler les lacunes juridiques identifiées. Les déplacements dus aux changements climatiques représentent l'essence même de tous les problèmes éthiques et juridiques que pose le phénomène des changements climatiques. Phénomène global imputable principalement aux activités industrielles d'un groupe restreint d'États, ils affectent un large groupe d'États extrêmement démunis face à leurs conséquences néfastes, compte tenu notamment de leur faible capacité d'adaptation et niveau de développement économique. Confrontée à de nombreux obstacles juridiques, cette recherche de responsabilité se révèle laborieuse. Une réflexion prospective portant sur l'élaboration d'une protection internationale spécifique s'est imposée par conséquent.